

ABONNEMENTS.
UN AN.
Canada..... \$3.00
Etats-Unis (en or)..... 3.50
(payable d'avance.)
SIX MOIS.
Canada..... \$1.50
Etats-Unis..... 1.75
(payable d'avance.)
Vendu dans les dépôts cts.
Les frais de poste sont compris dans e
trois cas.
N. B. — L'abonnement et les frais de
poste pour l'Europe et les Etats-Unis son
variablement payable d'avance.
L'Édition paraît le mardi et le vendredi
Voilà notre annonce à la quatrième
page.

LE FRANC-PARLEUR

CREDDI · PROPTEG · QVOD · LOCVOVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.
Première insertion, par ligne... \$0.10
Chaque insertion ultérieure... 0.05
Un exemplaire gratuit est accordé pour les
annonces à long terme.
Toute correspondance, etc., doit être
munie d'une signature responsable.
REDACTION.
Les lettres et manuscrits destinés à la ré
daction doivent être adressés
M. ADOLPHE OUMET
RÉDACTEUR-EN-CHIEF du Journal
Le Franc-Parleur
Les manuscrits déposés ne sont pas
rendus.
PRIX : \$3.00 PAR AN.

BEAUREUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR

LES DRAMES DE LA MISÈRE

PAR RAOUL DE NAVERY.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XII

LA MORTE.

(Suite.)

Le soir d'Aurillac trembla et s'impré-

gné de larmes.

— Anita ! mon petit Max ! répéta-t-il,

d'un accent désolé.

Comme il achevait ces deux noms, ré-

sumé de ses tendresses et de ses angoisses,

ses yeux se portèrent sur la grande table

du cabinet de l'avocat.

Deux heures avant l'entrée d'Aurillac

chez Maximilien, le valet de chambre de

Gabriel Vernac avait apporté une toile de

la part de son maître.

Le domestique de l'avocat pensant que

le cadeau du célèbre artiste toucherait in-

finiment M. Audoin, l'avait placé sur la

table, appuyé sur un chevalet d'appar-

tement, supportant d'ordinaire des gravures

ou des photographies. Puis, quand il eut

allumé la lampe, Pierre la posa près du

tableau, de façon à ce qu'elle l'éclairât

complètement.

Cette toile, maintenant finie avec grand

soin, et signée du nom de Gabriel Vernac,

était l'ébauche primitive peinte aux

Bruyants, et devenue, grâce à quelques

retouches, une œuvre achevée.

C'est sur ce tableau, retraçant la scène

si pathétique de l'arrivée de la jeune mor-

te aux Bruyants, dans le presbytère de

l'abbé Lormel, que venaient de se porter

les regards d'Aurillac.

A peine l'eut-il embrassé d'un rapide

coup d'œil, qu'il bondit du côté de la ta-

ble, haletant, les prunelles dilatées, la poi-

trine soulevée par une émotion terrible.

Puis, ses forces le trahissant, il tomba

lourdement sur les genoux.

Un brouillard de larmes couvrait ses

yeux ; et, les mains jointes, regardant à

travers ses larmes la jeune morte peinte sur

la toile, il cria dans un sanglot :

— Anita ! ma chère Anita !

Où, Aurillac, l'ancien forçat, Aurillac,

qui cachait en ce moment dans sa poitrine

les preuves de son innocence et de la double

culpabilité de Nerval et de Camour-

das, celui dont la vie s'était écoulée depuis

dix-huit ans dans une perpétuelle angoisse,

retrouvait providentiellement dans le ta-

bleau Gabriel Vernac, l'image de celle qu'il

avait tant aimée.

— Ma femme ! ma femme ! répétait-il.

Ses lèvres effleurèrent respectueusement

sur la toile la figure pâle de celle qui n'é-

tait plus.

Quand le premier mouvement de sur-

prise douloureuse fut passé, quand un lent

et minutieux examen eut justifié le cri

instinctif poussé par le malheureux, Au-

rilla se abandonna à une explosion de dés-

espoir.

— Morte ! dit-il, morte ! et sans retour

perdue ! Que parlais-je donc tout à l'heure

de réhabilitation et d'espérance ? A qui

offrir les restes d'une vie dont elle ne pren-

dra point les heures suprêmes ? A qui

rapporter mon bonheur reconquis, cet hon-

neur d'autant de solidarité et dont la rui-

ne l'a tuée ? Dix-huit ans j'aurais vécu

de sa pensée, dix-huit ans j'aurais gardé

Soudain, au lieu du petit garçon, dont

il cherchait la tête blonde, il aperçut une

créature vagabonde, dans les bras d'une

femme, en habit de paysanne, et sur l'é-

paulé de laquelle perchait un beau pigeon

blanc.

Le drame de la vie intime d'Aurillac

se compliquait d'un nouveau mystère.

Tout devenait incompréhensible dans la

douloureuse scène reproduite par le pein-

tre.

— Si c'était... murmura tout à coup

Aurillac.

Il n'acheva pas. Dans les ténèbres au

milieu desquelles il se débattait, il ne se

trouvait pas un rayon de lumière.

— M. Maximilien saura sans doute, se

dit-il enfin. Je vais l'interroger, il va re-

venir ce soir, tout à l'heure. Mais peut-

être prend-il cette scène pour la création

fantaisiste d'un artiste, et croit-il trouver

seulement dans le visage d'Anita le type

d'une beauté désolée. Mon Dieu ! mon

Dieu ! éclairez cette nuit ! apprenez-moi

la vérité ! et si elle doit être terrible...

Il s'arrêta et, levant les mains en haut :

— Si ma femme est morte, Seigneur je

vous demande justice ! Nerval, Camour-

das ! assassins calomnieux ! la revan-

che sera sans pitié ! Je suis un homme,

moi, je peux souffrir ! mais cette femme,

cette douce créature, vous lui avez pris

son mari, son soutien, son compagnon, et

elle est morte ! morte de la douleur de

son cœur brisé, tombée agonissante sur la

dernière marche de son calvaire ! Ah !

lâches ! lâches ! qui, après avoir sacrifié

le père, le mari, vous en êtes pris à l'épou-

se et à l'enfant !

Il se tut ; sa gorge était brûlante, ses

yeux rouges. Le feu de la douleur venait

de sécher ses larmes.

Cependant, cette âme était trop profondé-

ment chrétienne pour s'arrêter même dans

le paroxysme de la souffrance à des pen-

sées de vengeance et de haine. Aurillac

s'humilia vite sous la main du Seigneur.

— Mon Dieu ! dit-il, mon Dieu ! Vous

ne venez pas de retracer à mes yeux cette

scène déchirante, pour broyer davantage

un cœur dont vous semblez avoir pitié !

Tenez, je vous ai demandé avec persévé-

rance, avec larmes, la joie de confondre

mes calomnieux, eh bien ! j'ai mis trop

haut l'orgueil, je le faisais passer avant les

joies intimes, ou plutôt j'implorais de

voire miséricorde l'effusion de tous les dons

à la fois. J'avais tort, je me repens, je

n'ai pas le droit d'exiger tant de votre

munificence. Que je reste enseveli sans

retour dans ma misère et ma honte, que le

galérien n'ait jamais le droit de relever

devant les hommes le front qu'il humilie

en ce moment devant vous. En échange,

rendez-moi ma femme ! rendez-moi mon

enfant !

Aurillac pleurait.

En ce moment le bruit du timbre de la

porte se fit entendre.

L'avocat rentra chez lui.

Aurillac se leva vivement et, grâce à un

suprême effort de sa volonté, essayant ses

yeux et composant son visage, il attendit

Maximilien.

Il avait bien moins hâte, à cette heure,

de lui apprendre le résultat heureux de

ses recherches et de lui montrer la preuve

de la culpabilité de Nerval, que de l'inter-

roger sur la toile envoyée par Gabriel Ver-

nac.

pas encore la surprise qui vous attend ici ?

— Quelle surprise ?

— Ce tableau.

Maximilien s'approcha rapidement de la

table.

— Bon et cher Vernac ! dit-il, comme il

a tenu sa promesse. Son habileté pincea

à rendu plus vivants, plus réels encore tous

les navrants détails de cette scène, et sa

mémoire ne lui a pas fait oublier un seul...

— Sa mémoire, répéta le chiffonnier.

— Oui, père Falot, reprit Maximilien,

d'une voix soudainement attendrie, tout ce

que vous voyez représenté là est vrai, trop

vrai, trop navrant hélas ! Et quand je

contemple sur cette toile le visage pâle et

si cher de cette morte, je sens mon cœur

se fondre de douleur et de regret.

— Cette morte, dit Aurillac, d'une voix

mal contenue, vous la connaissez donc

monsieur ? La scène représentée sur cette

toile n'est pas une fiction ? Il est bien ar-

rive semblable malheur, et la figure angé-

lique de cette femme...

— Cette femme, cette sainte, cette mar-

tyre, autant que ma mémoire d'enfant me

permet de m'en souvenir, c'était ma mère.

— Votre mère ! s'écria Aurillac, en éclat-

ant, votre mère !

— Vous comprenez ma douleur, mon

émotion ; vous avez un bon cœur et je

vous crois dévoué, je puis donc vous dire,

comme à un ami, ce que cette toile rap-

pelle à mes souvenirs.

— Parlez ! parlez ! dit avidement le chi-

ffonnier.

— Je manque de preuves, de certitudes,

je n'ai que des indices, mais ils sont déjà

un précieux aliment pour la religion de

mes regrets. C'est le hasard qui m'a fait

remarquer, chez un peintre de mes amis,

l'ébauche que vous voyez complète à cette

heure. Elle me frappa si vivement que

j'en voulus connaître l'histoire. Il me sem-

bla qu'elle se rattachait à la mienne.

Voici donc ce que me raconta Gabriel Ver-

nac. Un matin, au village des Bruyants,

en Bretagne, la jeune morte que vous

voyez-là fut trouvée glacée, roidie, au fond

de la charrette qui se trouve-là, au second

plan.

— Morte ! elle était bien morte ! répéta

Aurillac d'une voix indistincte.

— Oui, et près d'elle vagissait un en-

fant.

— Une enfant !

— Elle venait de lui donner la vie, en

même temps qu'elle exhalait son dernier sou-

pir.

— Mais, c'est horrible ! horrible !

— Oui, cela était horrible ! Le curé du

village ensevelit la morte et adopta l'en-

fant, qui fut nourri par un paysan des

Bruyants.

— Ainsi, demanda le chiffonnier, d'une

voix de plus en plus agitée, vous avez une

sœur ?

— Que je n'ai jamais vue. L'abbé Ber-

nard pourra sans doute m'aider à retrou-

ver ses traces ; mais, il est absent, et jus-

qu'à son retour, je dois me contenter de

prier pour Colombo.

— Votre sœur s'appelle Colombo ?

— Toujours, d'après les souvenirs de

Gabriel Vernac.

— Mais, d'après les vôtres ?

— Les miens, je vous l'ai dit, se per-

dent un peu dans la nuit du rêve. Le

portrait de cette jeune femme m'a cepen-

dant assez vivement frappé pour qu'il me

la nuit suprême, d'angoisses, de tortures,

dont aujourd'hui je m'explique l'amar-

me et les croissants tourments, elle ne

essait de répéter : « Pourvu que j'arrive

avant. » Je ne comprenais pas ce qu'elle

attendait en le redoutant. Hélas ! c'était

la naissance de cette autre enfant, des-

tinée sans doute à la misère, à l'épreuve,

la naissance de ma sœur, de cette créature

que Vernac a vu baptiser dans l'église des

Bruyants, qui eut pour nourrice une fem-

me du village, et qu'il dit s'appeler Co-

lombe !

— Nous allons donc dans la nuit, à tra-

vers l'orage. Je me souviendrai toujours

du fracas grandissant du tonnerre, de la

lueur rouge des éclairs sillonnant un ciel

noir. J'avais peur des roulements de la

foudre, des grands bras des arbres muets,

peur de la solitude dans cette campagne

déserte, plus peur encore que l'angoisse

de ma mère qui me pressait sur sa poi-

trine, avec des élan de tendresse alarmée, et

jetait dans mon cœur ses suprêmes con-

seils et ses derniers adieux. Ah ! sa joue,

sa joue pâle, ruisselant de larmes, que je

yoivais de temps à autre sous la lueur

bleuâtre des éclairs, je le sens toujours sur

mon visage ! Et j'étais tout petit, tout petit,

père Falot, je n'avais pas neuf ans !

Paquin paraît avoir compris que le défendeur faisait allusion à sa place de porteur de malles, mais on ne peut certainement pas supposer au défendeur une intention corruptrice quand il jure solennellement qu'il ne savait pas que Paquin eût rien à faire avec le transport de la malle et que Paquin lui-même ne dit pas le contraire. D'ailleurs, il n'y aurait ni intimidation, ni influence induite, c'était un simple fait rappelé à la mémoire de ce défendeur.

Ce grief doit être écarté. Le second cas de corruption personnelle est celui de John Foley, employé des Travaux-Publics, que le défendeur est accusé d'avoir voulu intimider pour l'empêcher d'exercer son influence et influencer son vote. La seule preuve que nous ayons sur ce point, c'est que Foley, mû par des considérations qui lui sont personnelles, mais que le défendeur est supposé ignorer jusqu'à preuve du contraire, est venu au bureau du défendeur et là aurait dit à ce dernier qu'il était employé du gouvernement, qu'il ne travaillerait pas à l'élection, mais qu'il ne voterait pas pour le défendeur, et que si cela ne suffisait pas, le gouvernement pourrait le destituer. Sur quoi le défendeur aurait répondu : « It is all right. » Je ne sais pas réellement ce que le défendeur pouvait répondre de plus raisonnable. Allait-il dire à cette homme : Oh ! non, je ne veux pas que vous restiez tranquille, travaillez contre moi tant que vous pourrez et cela me fera plaisir ? La loi n'exige pas un zèle aussi élevé et désintéressé que celui-là pour protéger la pureté des élections. Il suffit de ne pas la violer sans chercher à en étendre les restrictions.

Ce second grief doit donc être encore écarté.

(A continuer.)

LE FRANC-PARLEUR

Mardi, le 17 Juillet 1877

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Ceux de nos abonnés qui changent de domicile au premier mai, voudront bien nous faire connaître leur nouvelle résidence au plus tôt, s'ils ne veulent pas subir de retard dans l'envoi du journal.

Avis aux Abonnés.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec :

1^o Après le premier de novembre prochain, 1876, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel le journal est payé, sera expiré, l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance.

2^o L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

M. A. Cozras, 1, Rue la Tapette, à Paris, les seul fermier de nos Annonces Parisiennes. C'est à M. A. Cozras que doivent s'adresser les Annonces, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Dr. guérisseur, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, etc. Aucune Annonce, rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories, ne pourra être acceptée par nous, en dehors de M. A. Cozras.

Les funérailles d'un Orangiste.

La mort violente de Th. Lett Hackett arrivée le 12 juillet courant, en face du Carré Victoria, a été pour les loges orangistes et les protestants de cette ville, l'occasion d'une démonstration publique inusitée dans Montréal.

Inconnu durant sa vie, le défunt vient d'acquiescer après son décès une célébrité que contribuera à conserver à sa mémoire le fanatisme de ses frères. Ces insignes et ces drapeaux dont la vue redit en caractères sanglants l'histoire des persécutions et du long martyre de la nation irlandaise ont été étalés hier au grand jour avec une ostentation et un orgueil qui nuisait à raison d'être dans le concours obligé des armes de toutes espèces venues là pour les protéger.

Les Irlandais catholiques ont subi en ce jour une humiliation calculée, dont ils garderont un impérissable souvenir. S'ils n'ont pas donné cours à leur juste ressentiment, si ces emblèmes de la persécution n'ont pas été lacérés et foulés aux pieds, c'est que, fidèles à la voix de leurs pasteurs,

ils ont refoulé au dedans d'eux-mêmes les sentiments pénibles que provoquait ce dévoiement propre à révolter leur conscience, et à surexciter leurs passions.

L'affirmation du principe protestant n'est faite hier, au grand jour, et cette foule étrangère accourue de toutes les parties de la Province d'Ontario, qui a paraded dans nos rues et pris possession de notre ville, s'est montrée à la hauteur du mobile qui la dirigeait, en venant assister aux funérailles de l'un de leurs sociétaires, avec des poses provocantes et des cris de joie qui oseraient peu avec la solennité requise de la circonstance. On ne va pas d'habitude aux enterrements comme l'on se rend au bal.

Il paraîtrait que chez les orangistes la différence ne vaut pas même la peine qu'on la mentionne.

Pour quiconque a voulu voir et entendre, il était évident que la démonstration ne s'adressait pas seulement aux Irlandais Catholiques mais bien aussi à tous ceux qui professent notre religion. Qu'on relise les résolutions des Orangistes, à Toronto, à Ottawa, à Bell's Corner et ailleurs dans la Province d'Ontario et qu'y trouvez-vous ? Rien autre chose qu'une condamnation en bloc de la Papauté que l'on doit faire disparaître par tous les moyens possibles, de la surface de ce pays ; que des anathèmes lancés contre le clergé à propos de l'affaire d'Oka, et qu'une approbation formelle de la conduite du Capt. Simmonds, jetant par-dessus bord le drapeau pontifical.

Le Globe, leur principal organe, n'a-t-il pas écrit que les canadiens-français étaient en grande partie coupables de la bagarre du 12 juillet à Montréal ?

Assurément, on ne saurait se faire illusion sur les sentiments qui animent les loges orangistes ; et les craintes que l'on avait sur leurs desseins projetés de mettre le feu à certains édifices le 16, étaient loin d'être exagérées.

Et puis niera-t-on que dans toutes les différentes difficultés religieuses qui ont eu lieu en ces derniers temps, la presse protestante n'ait été unanime pour condamner les catholiques et approuver chaudement leurs adversaires ?

Ces faits sont clairs, patents, irréfutables. Inutile de les commenter, de prime abord ils indiquent la situation et montrent clairement l'esprit qui anime la population protestante de ce pays.

Les sociétés protestantes qui avaient énoncé le désir de ne pas voir parader, le 12, les orangistes avec leurs corps de musique et leurs insignes, n'ont guère fait de façon le 16 pour suivre ces loges costumées.

Si le 12 il ne convenait pas aux Orangistes de parader avec leurs emblèmes et leurs drapeaux, pourquoi était-il plus opportun de le faire le 16, quand cette date ne rappelait rien de cher au fanatisme protestant ?

Nous nous expliquons la date du 12 juillet 1690, anniversaire de la bataille de Drogheda sur la Boyne, au nord de Dublin, ainsi que celles du 13 juillet 1691, et du 30 octobre de la même année, la première rappelant la victoire des Anglais sur Tyrconnell près d'Antrim et la seconde rappelant la capitulation de Limerick, mais celle du 16 juillet 1877 n'avait que l'a-propos de la circonstance et il était bien mal choisi.

Nous regrettons la mort de Hackett, car le sang versé sème des haïnes et présage des catastrophes pour l'avenir dans un milieu composé d'éléments aussi étrangers les uns aux autres que l'est le nôtre.

Mais, nous le demandons, pourquoi cette persistance à anticiper sur un verdict qui n'est pas encore rendu ?

Quel est le mobile de ces accusations publiques portées contre notre Maire, dont on demande la résignation sans savoir si Hackett n'a pas été le provocateur d'une querelle où il a trouvé la mort ?

Veut-on par avance influencer la décision du jury qui est présentement à faire l'enquête sur ces faits malheureux ? C'est assez possible, mais la fermeté de ceux qui composent le corps du jury saura se débarrasser de ces craintes et de cette pression du dehors, pour ne donner qu'une décision basée sur les faits et la justice.

L'élément protestant sera peut-être plus heureux au Conseil-de-Ville où l'on espère obtenir un vote de censure contre un maire canadien-français et catholique.

Ce ne serait pas la première tentative du genre et le nombre est encore grand de ceux qui n'ont pas oublié les persécutions faites à l'hon. Chs. Wilson, alors qu'il était le premier magistrat de cette ville au temps de l'émeute Gavazzi.

N'ayant pu réussir à le faire condamner, la vengeance des sectaires s'assouvira sur son portrait que l'on trouve lacéré de coups de poignards.

En n'accordant pas aux Orangistes la protection des troupes, son Honneur le Maire Beaudry n'a agi que dans les limites de la légalité.

De tout temps, en Canada, cette société a vu ses propositions d'incorporation repoussées par nos Législateurs, et dans la Province d'Ontario, où ils sont tout puissants, la dernière session a constaté le re-

jet de leurs demandes.

Le Prince de Galles, dans sa visite à Kingston, n'a-t-il pas lui-même refusé de recevoir l'adresse que les Orangistes voulaient lui présenter en corps ?

Ce fut un refus sanglant dont les Orangistes n'ont pas perdu la mémoire.

Et l'héritier présomptif de la Couronne Britannique n'a fait qu'endosser, en cette circonstance, la responsabilité de l'acte du Parlement Anglais qui supprimait l'organisation des Orangistes en 1836.

Quelle est donc la protection que ces loges ont droit d'exiger des autorités ? Aucune, puisque ces mêmes autorités les ont supprimées et ne veulent pas les reconnaître.

Il fallait qu'un échevin canadien-français eût la triste célébrité de signer un ordre pour faire sortir les troupes, afin d'escorter des gens dont la devise est d'anéantir le papisme en se conformant aux intentions de leur pieux Guillaume III, prince d'Orange.

Les électeurs du Quartier Est peuvent se glorifier du choix qu'ils ont fait, pour représenter leurs intérêts au Conseil-de-Ville.

Avec des conseillers de la trempe de M. Gédéon, la ville ne tardera pas à s'enrichir et la race française peut compter occuper bientôt le premier rang.

Car ces troupes, il va falloir les payer et les contribuables peuvent d'avance supputer sur leurs doigts le coût probable de cette promenade militaire parfaitement inutile d'après le résultat de ce qui s'est passé.

Nous avons toujours professé un respect souverain pour les derniers devoirs que l'on rend aux morts.

Sans déployer cet appareil coûteux et sans raison d'être d'une force militaire considérable, les funérailles de feu Hackett eussent été encore plus imposantes si les loges revêtues des insignes de deuil eussent conduit à sa dernière demeure les restes de leur frère.

Le public aurait été unanime pour se joindre à cette démonstration, heureux de prouver à tout le pays que la paix et la concorde lui sont chères et précieuses.

Et dans ce cas on pouvait se dispenser de cette troupe armée, de cette force de police, qui déjà trop peu nombreux pour protéger les intrus des citoyens de cette ville, faisait le 16, rempart de son corps autour d'un cadavre, pendant que la cité restait à la merci de ceux qui, suivant la maxime de Proudhon, maintiennent que la propriété c'est le vol.

Certes, nous sommes loin de contester les prérogatives qui appartiennent à chaque race vivant sur notre sol.

Tout au contraire nous saluons avec joie, les sociétés de St. George, de St. André et de St. Patrice lorsqu'elles paraded dans nos rues le jour de leur fête annuelle.

Jamais, que nous sachions, une seule insulte n'a été offerte aux représentants de ces diverses nationalités, par la raison bien simple et tout-à-fait naturelle qu'elles ne nous ont jamais blessés ni offensés.

Mais en estil de même des sociétés orangistes ?

Si les autorités anglaises ont décrété l'abolition de cette société, en 1836, si le Prince de Galles a refusé de les recevoir, si enfin nos Législateurs leur ont toujours dénié le prétendu privilège qu'ils demandaient, il n'est que juste de dire hautement que ces loges sont dangereuses pour l'ordre politique et social.

Aussi, à nos yeux, la démonstration du 16 est-elle une insulte offerte à toutes les législatures et plus spécialement à la population catholique de Montréal.

Nous l'avons vu telle, et la jugeons telle. Les cris de triomphe des loges orangistes venues d'Ontario, ont un semblant de justification, car elles ont eu les honneurs de la journée, et quoiqu'en petit nombre elles ont cependant tenu à leur merci les forces d'une population de 175,000 âmes. C'est un précédent malheureux pour l'histoire de ce pays, et dont nous envisageons avec crainte pour l'avenir les funestes conséquences.

D. Tout et Partout.

ENQUÊTE HACKETT.—Le coroner Jones a commencé, samedi mat'n, dans la salle des Grands Jurés l'enquête sur la mort de Thomas Lett Hackett, tué pendant les troubles du 12.

Le Dr. Perrigo fit rapport de l'autopsie du cadavre qui paraissait être celui d'un jeune homme de 22 ans ou 23 ans jouissant d'une santé parfaite. Sur la tête il y avait des marques de violence comme si le défunt avait reçu plusieurs coups d'un instrument contondant. Un coup avait été donné sur l'os parietal gauche et aurait pu causer la mort deux ou trois jours après l'assaut. Une blessure causée par une balle de revolver a été trouvée dans l'orbite de l'œil droit à l'extrémité du nerf supra-orbitaire, à environ un pouce de l'angle du nez. La balle, dans sa course, avait brisé l'os frontal lacérant la surface de la partie antérieure de la circonvolution droite du cerveau. Après avoir détreuvé une partie de l'os sphéroïdal, la balle changea subitement de direction et passa

par l'éthmoïde, descendant dans d'autres parties. Il était impossible de la retrouver sans disséquer le cadavre considérablement. La blessure causée par cette balle avait dû causer une mort presque instantanée. Une autre balle de revolver a été retrouvée en arrière de l'épaule gauche. Cette blessure n'était pas mortelle. Hackett, lorsqu'il a reçu la balle à la tête, a dû être à un niveau moins élevé que celui de son agresseur. La seconde balle lui a été tirée par un individu qui l'a attaqué par le côté. Le Dr. O. B. Ward a corroboré les déclarations du Dr. Perrigo.

L'enquête a été ajournée à dix heures ce matin.

M. Pêchevin Laberge a déclaré que l'enquête devait être des plus méticuleuses, les jurés dussent-ils passer un mois à la faire.

ENQUÊTE HACKETT.—L'investigation sur la mort de Hackett a été continuée lundi matin. Le premier témoin appelé a été l'homme de police Sutor. Il déposa comme suit :

J'étais en devoir jeudi dernier sur la rue St. Jacques. Vers une heure de l'après-midi je me rendis au coin de la rue McGill et j'y restai environ dix minutes. J'aperçus un rassemblement assez considérable sur le Carré Victoria. Je vis une foule de personnes qui couraient dans la direction de la côte du Beaver Hall. Cette foule s'arrêta au milieu de la côte. Je n'y fis pas attention. Je croyais que c'était les orangistes qui entraient dans l'église. J'avais rencontré un autre constable et nous retournâmes au St. Lawrence Hall lorsqu'un passant nous informa qu'un homme venait d'être tué sur le Carré Victoria. Nous retournâmes au carré et nous vîmes le cadavre de Hackett étendu sur le trottoir vis-à-vis du magasin de MM. Dunn & Cie. Il y avait là une foule considérable. Je fis transporter le cadavre du défunt à la morgue dans un express. J'étais alors accompagné par le docteur Ward. J'avais constaté que le défunt avait reçu un bal dans l'œil. Rendus à la morgue nous fouillâmes les poches du défunt et nous y trouvâmes 60 cartouches de revolver, une partie dans une boîte à tabac et une autre partie dans une boîte à allumettes, et une carte avec le nom de T. L. Hackett.

Albert Murray, gérant de la Compagnie McKillop et Cie, déposa comme suit :

Le défunt était au service de la maison McKillop depuis deux ans. Je reconnais les papiers trouvés sur sa personne comme lui ayant appartenus. Le défunt n'avait pas l'habitude de porter un revolver. J'ai vu son cadavre à la morgue une heure environ après sa mort. Dans mon opinion Hackett s'est servi de son revolver pour défendre sa vie.

Le défunt était un homme d'habitudes rangées, et très-assidu à son bureau.

Le détective Cullen donna ensuite sa déposition.

Le pistolet maintenant produit devant le jury a été trouvé sur la personne d'un nommé O'Farrell arrêté dans l'après-midi du 14 courant, dans le magasin de Mrs. Sheehan, rue Craig, entre les rues St. Charles Borromée et St. Urbain. J'ai fait l'arrestation moi-même. J'avais entendu dire sur la Place d'Armes qu'il y avait un individu qui exhibait un revolver dans un magasin ; j'y suis allé, accompagné par les détectives Richer et Fahey.

Je lui demandai s'il portait un revolver ; il me répondit que oui ; j'ai trouvé l'arme dans la poche de son habit.

Je lui demandai où il avait eu ce revolver ? Il me répondit qu'il l'avait ramassé sur le pavé au moment de la querelle ; je lui demandai quelle querelle, il me répondit qu'il n'en savait pas. Il ajouta ensuite, qu'il avait l'intention d'aller à la station et de le donner. En examinant ce revolver je trouvai qu'il avait six cartouches chargées et une déchargée ; cinq des cartouches étaient marquées avec la lettre P, la sixième n'a aucune marque que je puisse voir. J'examinai le revolver. Je puis me tromper, mais il me semble qu'il y a du sang sur le revolver et sur les charges ; cela peut-être rouillé.

Le Dr. Ward examina le pistolet et dit que dans son opinion, c'était rouillé.

Par M. Greaves : Quand un revolver de cette sorte est déchargé n'est-il pas vrai qu'une des chambres du cylindre reste vide.

R.—Oui, et dans ce cas il n'y avait aucune chambre vide lorsque je le pris du prisonnier.

Par le Président.—Demande au nom du Dr. Ward, si le revolver paraissait comme avoir été déchargé récemment.

R.—C'était mon impression qu'il avait été déchargé récemment et qu'il n'avait pas été nettoyé depuis.

L'enquête a été ajournée jusqu'à aujourd'hui à 9 heures.

FUNÉRAILLES DE HACKETT.—Hier, la ville de Montréal a été en proie à une anxiété fébrile en attendant le dernier acte du drame de jeudi dernier. Les fu-

nérailles de Hackett avaient été annoncées, à grand renfort de réclames, dans le *Witness*, et les loges orangistes d'Ontario s'étaient donné le mot pour faire une démonstration éclatante à cette occasion. Les vapeurs de Kingston et d'Ottawa nous avaient amené la veille environ deux mille affidés des sociétés orangistes.

Pendant la journée de dimanche et la matinée de lundi, une foule d'amis était allée visiter les restes mortels de Hackett exposés dans la salle de réunion de la loge des Orangistes, près des bureaux du *National*. La chambre mortuaire était ornée de draperies funèbres, et le cadavre reposait dans un magnifique cercueil recouvert de lys jaunes. Sur le drapeau noir qui recouvrait le cercueil, on lisait l'inscription suivante ; *Thomas Lett Hackett. No surrender; in evil no delight.*

Vers midi, la foule affluait de tous côtés et se rencontra sur la rue St. Jacques et la Place d'Armes. Les volontaires avaient été appelés sous les armes et se rendaient au *Drill Shed* et à l'Hôtel-de-Ville. Les bataillons appelés étaient le *First Prince of Wales*, sous le commandement du Lieutenant Col. Bond, les *Victoria Rifles*, Lt. Col. Bethune ; le *Fifth Fusiliers*, lieutenant-colonel Crawford ; le *Sixth Fusiliers*, lieutenant-colonel Marfin ; les *Ingénieurs*, capitaine Berry ; l'Artillerie de Garnison, lieutenant-colonel McKay ; l'Artillerie de Campagne, colonel Stevenson ; l'Escadron de Cavalerie No. 1, colonel Lovelace ; le 65^{ème} bataillon de *Mont-Royal*, lieutenant-colonel Labranche.

Ces différents corps de volontaires paraderent sur le Champ-de-Mars au nombre de plus de mille.

A deux heures et demi le cortège funèbre commença à se former sur la rue St. Jacques.

Environ trois mille orangistes figuraient dans les rangs de la procession avec leurs insignes et leurs drapeaux en deuil.

Les Irlandais du *Griffintown* commencèrent bientôt à se masser sur la Place d'Armes, sur la rue St. Jacques et le Carré Victoria.

Les commissaires-ordonnateurs de la démonstration étaient à cheval et portaient des bandières jaunes et des insignes aux couleurs orangistes.

Quelques irlandais portant des *Shamrocks* à leur boutonnière essayèrent de circuler dans les rangs du convoi et pendant quelque temps on crut qu'il y aurait une émeute. Une dizaine d'hommes de police réussit à disperser les rassemblements qui auraient pu troubler la paix publique.

Lorsque les membres de la loge d'Ottawa déployèrent le drapeau sur lequel était représenté le roi Guillaume d'Orange traversant le Boyne, avec l'inscription : *Glory to the memory of the pious and immortal King William I. tous les Orangistes crièrent des hurrahs.* Les Irlandais postés sur le trottoir, firent entendre des huées et des sifflets. Une panique s'empara de la foule et plusieurs personnes, craignant une échauffourée, coururent vers la rue Notre-Dame.

A trois heures précises, le commissaire-ordonnateur donna le signal pour le défilé de la procession. La marche fut ouverte par l'escadron de cavalerie suivi par une escouade de police. Les *Orange Young Britons* d'Ottawa, précédés par un corps de musique, formaient les premiers rangs de la procession. Ils portaient des pantalons bleus, des chemises blanches et des bandières rouges et oranges. Ils étaient suivis par les Orangistes de St. Charles, portant les insignes de l'ordre, les Orangistes de Sherbrooke, Kingston, Belleville, Ottawa, Hemmingford, Bell's Corner, Huntington.

Le char funèbre était traîné par quatre chevaux caparotonnés de draperies funèbres et ornés de rubans jaunes.

La procession défila par la rue St. Jacques, et lorsqu'elle fut rendue sur la rue Radegonde, un cheval effrayé fit un écart et causa une panique dans la foule. Les *Orange Young Britons* croyant qu'ils allaient être attaqués, sortirent leurs revolvers, et plusieurs coups furent tirés en l'air.

La foule, en entendant les coups de feu, s'imagina qu'il y allait avoir un engagement général et s'enfuit de tous côtés. Hommes, femmes et enfant se sauvèrent dans la rue Craig et la rue des Jurés. Le calme se rétablit et la procession continua sa marche jusqu'à la Cathédrale Anglaise, où le char funèbre s'arrêta. Le corps fut porté dans l'église et le service funèbre fut présidé par le Rév. M. Doudiot.

Après le service, la procession reprit sa marche sans encombre et se dirigea vers le cimetière Mont-Royal. Pendant le défilé du convoi, le régiment des *Victoria* monta la rue Bleury, afin de pouvoir charger les émeutiers en flanc s'il y avait des désordres.

Nous avons remarqué dans les rangs de la procession plusieurs viragos orangistes portant des rubans et des insignes jaunes.

Rendu au cimetière le cortège, accompagné par la police armée de carabines courtes, fit un corolo autour de la fosse où l'on déposa les restes de la malheureuse

victime des troubles du 12. Quelques prières furent prononcées par le révérend M. Doudiot, quelques fleurs furent jetées sur la tombe, et les orangistes reprirent le chemin de la ville, les corps de musique jouant des airs malsonnants pour les oreilles des irlandais catholiques.

Une partie de la procession se débanda au coin des rues Craig et Bleury et l'autre se dispersa sur la rue St. Jacques et le Champ-de-Mars.

Le porteur de la *Minerve* a visité à minuit les différents postes de police pour s'enquérir des événements de la soirée.

La station centrale la force était sur le qui-vive, s'attendant de minute en minute à être appelé dans la partie ouest.

Au poste du Carré Chabouilles l'homme de réserve nous informa que la tranquillité avait régné à la gare Bonaventure lors du départ des orangistes.

Au poste de la rue du Grand-Tronc on nous informa que vers huit heures du soir un nommé William Elliott, âgé de 21 ans, arrivé hier matin de Lennoxville pour prendre part à l'enterrement, avait été attaqué en compagnie de deux de ses amis sur le pont Wellington. Il fut poursuivi par une vingtaine d'individus sur le chemin de halage du canal Lachine et reçut un coup de feu qui l'atteignit dans le dos au-dessous de la septième côte. Il fut transporté de suite à l'Hôpital-Général et le médecin interne, après avoir sondé la plaie, fut d'opinion que la blessure n'était pas mortelle. Elliott en revenant de l'enterrement ne portait aucune insigne.

Vers onze heures, il y eut une bagarre près de la traverse du Grand-Tronc, sur la rue Wellington. Deux coups de feu ont été tirés, mais personne ne fut atteint. Les balles se logèrent dans la clôture, et les gens contre lesquels elles avaient été dirigées, se réfugièrent dans l'Hôtel Lomas.

Une société orangiste dont nous n'avons pu savoir le nom, prit part à un banquet à l'Hôtel Lomas, près duquel un piquet de dix hommes de police monta la garde pendant la soirée.

À la station de la rue des Jurés, on nous informa qu'un nommé Patrick Dwyer, âgé de 56 ans, arrimé, avait été arrêté pour avoir tiré un coup de revolver, vers trois heures de l'après-midi, pendant le défilé de la procession. L'individu était pris de vin et avait déchargé son arme dans le but d'émouvoir le public.

Vers huit heures du soir, il y eut des bagares à l'hôtel Albion et à l'American House, mais la paix fut bientôt rétablie par les propriétaires de ces établissements.

À 2 heures ce matin, le calme règne et le public ne redoute aucun désordre.

UNION CATHOLIQUE IRLANDAISE.

Une nombreuse assemblée des présidents, officiers et membres de l'Union Catholique Irlandaise a été tenue vendredi soir à l'Union Hall, coin des rues Craig et Alexandr.

Après les affaires de routine, on parla des malheureux événements du 12 courant et les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Résolu.—Que les membres de l'Union Catholique Irlandaise représentant les différentes branches de cette organisation, déplorent profondément le malheur causé par la folle témérité d'un individu et par l'excitation et l'assaut de plusieurs autres. Qu'ils considèrent que l'Association Orangiste ne doit pas être tenue responsable des actes de cet individu, pas plus que l'Union Catholique Irlandaise répudie de tels actes et ne leur donne aucune sanction ni approbation quelconque. Les membres regrettent profondément les actes qui ont violé une convention solennelle faite dans l'intérêt de la paix et du bon ordre.

Résolu.—Que l'Union Catholique Irlandaise avertira ses membres collectivement et individuellement de ne pas empêcher d'aucune manière quelconque, soit par regard, parole ou action, les funérailles projetées du défunt T. L. Hackett. Que les membres de l'Union seront avertis de ne pas paraitre dans les rues d'une manière qui pourrait être prise pour une opposition calculée, et tout violateur de cette résolution sera regardé comme un ennemi non-seulement de notre organisation, mais encore de notre nationalité, de notre patrie et de notre foi.

L'assemblée s'ajourna après avoir passé ces résolutions.

Un nommé James Farrell, peintre, se vantait samedi après-midi, dans le magasin de Jack Sheehan, rue Craig, d'être en possession du revolver de Hackett. Il exhibait l'arme à des amis, lorsqu'il fut arrêté par les détectives Cullen et Fahey qui le conduisirent au poste.

NOUVELLE OPPOSITION.—Il était ramené sur les quais, samedi, qu'un nouveau vapeur de St. Jean N. B., avec des roues à aubes et une hélice sera rendu dans notre port à la fin de cette semaine pour recommencer le service entre Montréal et Québec, en opposition à la ligne de la compagnie du Richelieu et d'Ontario.

Quelques personnes qui prétendent être bien informées nous disent que M. Lunt n'a pas vendu le *Rothesay* et le *City of*

St. John, mais qu'il a signé un compromis avec les directeurs de la compagnie de Richelieu et Ontario, en vertu duquel il s'engage moyennant une somme assez ronde à ne pas faire naviguer ses vapeurs dans les eaux du St. Laurent pendant dix ans.

Le City of St. John ira tenir compagnie au Canada, à l'Atlantique et à l'Asie.

M. Victor Livernois a été admis le 12 juillet à la pratique de la profession d'avocat, après un brillant examen passé devant le barreau de Québec.

M. Livernois a terminé ses cours d'études légales à l'Université-Laval par l'obtention du degré universitaire de Lic en droit, cum laude, et la médaille d'or dans le concours pour le prix Dufferin.

On lit dans le Constitutionnel des Trois-Rivières:

Les travaux faits par M. Piret et M. Genest, à St. Maurice, ont beaucoup intéressé les médecins qui ont été les visiter chez M. Genest. Il y a en effet un grand vase et des tuyaux qui ressemblent à un appareil pour le gaz. Dans les fouilles on est rendu à trente pieds de profondeur et le tuyau se continue. Les tuyaux, mais surtout le vase, ne peuvent certainement pas être une production accidentelle. Le travail de l'homme est visible, surtout dans les cercles qui entourent le vase avec une régularité parfaite. Il y a là une mine pour les savants et nous croyons que le gouvernement devrait s'en occuper.

—A la session de juillet du conseil des examinateurs arpenteur pour cette province, tenue à Québec, les messieurs suivants ont été admis après l'examen ordinaire:

A l'étude de la profession.—MM. C. T. Leclerc, de Saint-Jean Port-Joli; Maximin Charbonneau, Emile Vanier et William Hayes, de Montréal.

A la pratique de la profession.—MM. John Bourgeois, des Trois-Rivières; C. G. Sheppard, de Québec; P. J. Casgrain, de Nicolet; J. Langlois et Eugène Fard, de St. Thomas; G. E. McMartin, de Saint-André; A. Truc, de Sherbrooke; C. Michaud, de Kamouraska, C. H. McLeod, de Montréal, et D. C. Morancy, de Lévis.

ST. FRANÇOIS.—Les mines d'or de Saint-François, district de Beauce, sont toujours très-productives. Les messieurs St. Onge, Louis Mathieu et autres associés, ont fait, ces jours derniers, un troisième voyage à Montréal pour y vendre les pépites d'or qu'ils ont trouvées dans les excavations pratiquées dans le lit de la rivière qui avait été, au préalable, détournée partiellement. On nous affirme qu'ils avaient à négocier cinq livres et huit onces d'or chez les orfèvres. Nous est avis que ce pépèle, ainsi ramassé sans trop de labour, est une fort belle aubaine.

—Le Progrès dit que, dans une lettre récemment reçue de Sa Grandeur par un des prêtres de l'Évêché de Sherbrooke, Mgr. Racine annonce qu'il devait s'embarquer à Liverpool, jeudi dernier, pour revenir dans la patrie. En ce cas il est assez probable que Monseigneur sera de retour à Québec vers le 21 du courant, et à Sherbrooke deux ou trois jours après.

—A Sherbrooke, dit le Progrès, les Orangistes ont paradé dans les rues, au nombre d'un couple de cents, l'épée nue au bras des officiers. On les a trouvés ridicules mais il n'ont pas été molestés. Il faut, ajoute notre confrère, que la loi mette fin à ces démonstrations hostiles et absurdes. L'Orangisme n'a aucune raison de lever la tête en ce pays.

—Le Telegraph de St. Jean, N. B., demande une enquête sur l'origine de l'incendie qui vient de ravager cette ville. On prétend que cet incendie nécessitera une session extraordinaire de la législature du Nouveau-Brunswick.

—Quinze jours après l'incendie de ses ateliers, le Daily News de St. Jean, N. B., a reparu sous son ancien format. Dans ce court espace de temps, les éditeurs de cette feuille ont déblayé leur ancienne bâtisse, érigé le premier étage, importé presse et caractères neufs, et vendredi de la semaine dernière, le News reprenait sa publication comme si rien n'était arrivé.

Le lundi suivant, c'était le tour de notre confrère du Globe.

TORONTO.—Une dépêche spéciale au Globe annonce que l'artilleur Finlayson, un des volontaires canadiens, a gagné le prix de £3 par le Daily Telegraph, au concours de tir à Wimbledon.

—Le gouvernement français vient d'interdire l'entrée en France du Courrier des Églises-Unies, pour attaques violentes contre le maréchal de MacMahon.

—On dit qu'à l'occasion de son jubilé épiscopal, Pie IX a reçu de M. le comte de Chambord, par les mains de Mme la princesse de Massino, une bourse de velours oranjois, rehaussée de broderies d'or, contenant 1,000 pièces de 20 fr. à l'effigie de Charles X.

UNE RUSÉE COQUINE.—Il y a trois ou quatre jours, une jeune fille à l'air modeste, sonna à la porte d'une maison respectable de la rue St. Louis et demanda une entrevue avec la maîtresse de céans. Elle dit à la dame qu'elle se trouvait dans la pauvreté la plus absolue et qu'elle travaillait volontiers sans salaire, seulement dans le but d'avoir quelque chose à manger. La dame prit pitié de la jeune fille et lui donna un bon repas. Elle lui demanda de revenir chez elle le lendemain, car elle pensait pouvoir lui donner de l'emploi. La jeune fille revint de bonne heure, le jour suivant, et entra au service de la dame qui lui fit dépeigner ses haillons et lui fit cadeau d'un habillement complet. A onze heures la jeune fille disparaissait de la maison et sa bienfaitrice découvrit qu'elle avait emporté deux de ses robes. L'affaire fut mise entre les mains du détective Lafon qui arrêta la coquine sur la rue St. Marie, pendant qu'elle s'y pavait avec la toilette de la dame et lançait des regards en coulisse aux passants. C'était une jeune fille nommée Marie-Louise Parent, native de Berthier ou de Sorel. Elle était bien connue de la police et habitait depuis trois ou quatre ans les lupanars des rues Claude et Dubord. Elle a comparu samedi matin devant le magistrat de police et a plaidé coupable à l'accusation de vol. Elle a été condamnée à deux mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

MEDICINES.

AUCUN TONIQUE n'a été aussi hautement apprécié par ceux qui souffrent de la Dyspepsie que le

VIN DE QUININE

DE CAMPBELL, et aucune Médecine de nos jours

a obtenu un Succès Semblable, agissant principalement sur cet organe le plus important du système que l'on appelle

"L'ESTOMAC."

Ce remède est d'une valeur inappréciable dans les cas où la digestion est lente, l'appétit faible et irrégulier, ainsi que dans ceux de découragement et quand le manque d'énergie vitale se fait sentir.

Des milliers de personnes peuvent attester que c'est sans contredit la meilleure

Médecine Tonique du Siècle.

Évitez les contrefaçons et rappelez-vous que le

Vin de Quinine de Campbell

est le seul qui soit original et réel.

En vente chez Gravel & Frères, coin des rues St. Laurent et Craig. Jno-13

ATAQUES D'ÉPILEPSIE

GUÉRISSEZ-VOUS TOUJOURS—pas de bluque—en faisant usage des célèbres Poudres du Dr. Goulard, pour les attaques d'épilepsie. Pour convaincre les patients de l'efficacité de ces Poudres, nous enverrons par la maille, POSTAGE PAYÉ, UNE BOITE DE CES POUDES PROTEGÉES. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait fait une étude spéciale sur ce sujet et comme nous avons vu des milliers de guérisons opérées au moyen de ces Poudres, nous garantissons une guérison pour toujours dans chaque cas, ou nous nous engageons de rembourser tout l'argent. Toutes personnes qui souffrent de cette terrible maladie devraient s'empresser d'essayer ces Poudres afin d'en constater l'efficacité. Prix, pour grande boîte, \$3.00 ou quatre boîtes pour \$10.00, expédiées par la maille à n'importe quelle place des États-Unis et du Canada, ou par express. Adresse:

ASH & ROBBINS,

360, RUE FULTON, BROOKLYN, N.-Y.

CONSOMPTION

Positivement Guérie,

Toutes personnes souffrant de cette maladie qui désirent être guéries, devraient essayer les célèbres poudres pour la consommation du Dr. Kissner's.

Ces poudres sont la seule préparation qui guérissent la consommation et toutes les maladies de la gorge et des poumons. En effet, notre confiance en l'efficacité de ce remède est tellement grande que nous nous engageons à en envoyer une boîte gratis à quiconque désirent en faire l'essai.

Nous ne désirons pas avoir votre argent avant que vous soyez parfaitement satisfait de leur efficacité. Si votre vie mérite d'être conservée, ne retardez pas d'essayer ces Poudres, car elles vous guériront certainement.

Prix, pour une grande boîte, \$3.00, envoyée par la maille dans n'importe quelle partie des États-Unis et du Canada sur la réception du prix d'achat. Adresse:

ASH & ROBBINS,

360, RUE FULTON, BROOKLYN, N.-Y.

15 mai 1877. an-61

COMPAGNIE

D'Assurance Agricole

DU

CANADA

180, Rue St.-Jacques

MONTREAL.

La perte essuyée par cette Compagnie dans le feu de St. Jean, N.-B., n'est que de \$4,000, prouve de l'administration prudente des affaires de cette Compagnie.

Assurance sur les Résidences privées et sur les propriétés qui n'offrent aucun risque dangereux.

Cette Compagnie assure contre les pertes par le feu ou le TONNERRE aux taux ordinaires des Assurances contre le feu.

WM. ANGUS, Président,

A. DESJARDINS, M. P., Vice-Prés.,

WM. CAMPBELL, Secrétaire,

EDW. H. COFF, Gérant Général.

30 juin. an 64

MEDICINES.

PLUS DE

CHEVEUX GRIS

RENOVATEUR PARISIEN

DE LUBY

Article de Toilette indispensable pour la perpétuelle jeunesse des cheveux

Cette excellente préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; donne aux cheveux un lustre et un parfum très-agréables; empêche et détruit les pellicules; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent.

C'est moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomade.

En vente chez tous les pharmaciens, en grandes bouteilles de 50 cts., ou six bouteilles pour \$2.50.

Entrepôt Général, à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON,

Voisins du Palais-de-Justice, Montréal.

Et chez Lyman, Clare & Co., Evans, Mercer & Co., Kerry, Watson & Co., K. Campbell & Co., W. & D. Yuile, H. R. Gray, Picault & Co. et B. E. McGale, Montréal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Etat.—Applications en médecine: GRANDE-GRILLE.—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions vésicales, calculs biliaires, etc. HÔPITAL.—Affections des voies digestives, passage d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgies, etc. AFFECTIONS des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. MAUTRIER.—Proscrite comme l'Eau des Célestins.

Administration de la Compagnie concessionnaire: PARIS, 21, rue des Minimes.

EXIGER

LE NOM DE LA SOURCE sur la capsule.

AVIS.—Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal nos seuls Agents pour la vente de l'Eau de Vichy en Canada, le public peut donc être assuré qu'on pourra lui fournir constamment les véritables eaux des Sources de Vichy à \$3.00 la douzaine.

MÈRES

SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connus sont

LES PASTILLES-A-VERS

VEGÉTALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

CIRE BLANCHE,

PARAFFINE,

SPERMACITI,

HUILE D'OLIVE.

Nous sommes prêts à remplir toutes commandes qui nous seront confiées au plus Bas Prix possible.

DEVINS & BOLTON,

PHARMACIENS EN GROS,

Voisins du Palais de Justice de

Montréal.

Lait de Magnésie,

Liquide Concentré de Magnésie

DE PHILLIPS.

Cette Magnésie empêche la nourriture des enfants de devenir sure dans l'estomac. Elle est infallible dans les maladies de la vessie; elle règle l'action des intestins, et elle s'adopte particulièrement aux enfants comme un laxatif doux et aussi aux femmes enceintes. Dans les cas ordinaires de la goutte et de la gravelle, Sir Humphrey Davy a prouvé incontestablement l'efficacité de la Magnésie. Cette solution forme des combinaisons solubles avec les sels d'acide Urin, par là, arrêtant leur tendance onéreuse, lorsque d'autres alcalis et même la Magnésie solide ont manqué leur effet. C'est un laxatif agréable, et dans les cas d'irritation de l'estomac, par suite d'excès de manger et du boire, son action prompt et douce à déplaquer l'acidité, lui permet de soulager et remettre en ordre cet organe dans très-peu de temps.

Prix: 50 cts. et \$1.00 la bouteille.

DEVINS & BOLTON,

Pharmaciens,

Agents pour le Canada.

NOUVELLE ANNONCE.

Fabrication Mécanique Brevetée s. g. d. g.

PAPIER

Marque de Fabrique Déposée.

RIGOLLOT

ou

Moutarde en Feuilles

POUR

SYNAPISMES

Adopté par les hôpitaux de Paris, par les ambulances et hôpitaux militaires, par la marine nationale française et par la marine royale anglaise.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU HAVRE, 1868.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE PARIS, 1872.

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TRIESTE, 1871.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON, 1872.

MÉDAILLE D'HONNEUR A L'EXPOSITION MARITIME DE PARIS, 1875.

Sous le nom de Moutarde en feuilles, j'ai innové une forme nouvelle de synapismes qui supprime tous les inconvénients attachés à l'emploi de la farine de moutarde en cataplasme.

Au lieu des opérations multiples, désagréables et dispendieuses que nécessite l'application d'un synapisme par la méthode ordinaire, il suffit de mouiller une de ces feuilles en la plongeant dans l'eau ordinaire pendant une demi minute, et de l'appliquer ensuite sur la peau, pour obtenir le même effet qu'avec un cataplasme de moutarde. On évite ainsi de salir les linges, d'incommoder le malade et son entourage par l'odeur désagréable et la vapeur acide qui s'exhalent du cataplasme.

Voici, d'ailleurs, en quels termes les maîtres de la science caractérisent cette nouvelle forme de synapisme. Je leur laisse la parole, ne voulant pas faire moi-même l'éloge de mon invention.

P. RIGOLLOT.

Ancien interne des hôpitaux, lauréat de l'École de Pharmacie,

24, avenue Victoria, Paris.

Conservé à la poudre de Moutarde toutes les propriétés, obtenu en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif, avec la moindre quantité possible de médicaments, voilà les problèmes que M. Rigollet a résolus de la manière la plus heureuse; aussi, son Synapisme en feuilles se trouve-t-il dans toutes les pharmacies car la résolution rapide qu'on obtient ainsi est une indication d'urgence dont l'opportunité se rencontre dans bien des maladies, etc.

A. BOUCHARDA,

Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. (Annuaire de Thérapeutique, 1868, page 201.)

Sous le nom de Moutarde en feuilles, M. Rigollet a introduit dans la thérapeutique des synapismes extrêmement actifs et très commodes, dont l'usage a été adopté dans les hôpitaux de Paris etc.

REGNAULD,

Professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux.

(Traité de Pharmacie théorique et pratique, de Soubeyran, 6e édition, page 674.)

Le précédent Annuaire a fait connaître un des premiers effets ingénieux de l'invention de la moutarde en feuilles de Paul Rigollet dont l'apparition était toute récente, et nous lui prédions un succès qui ne fut jamais démenti aux choses utiles, au progrès véritable.

Nous y revenons après un an d'épreuves thérapeutiques, pour constater que le nouveau Synapisme a pleinement réussi. Le corps médical tout entier l'a accueilli avec un faveur unanime.

Les inventions réellement bonnes sont si rares par le temps présent, qu'on ne s'étonnera pas de nous voir faire à celle qui a confirmé notre pronostic favorable par un an d'heureuses expériences.

PARISEL,

Ancien préparateur de l'École de Pharmacie de Paris, etc.

(Annuaire pharmaceutique, 1869, page 239.)

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le Papier Rigollet a une qualité précieuse dans les cas graves, celle d'agir de suite. C'est un médicament sérieux. Pour les enfants et les personnes délicates ou nerveuses, on a un moyen très simple de graduer à volonté, et suivant l'impressionnabilité du sujet, l'action du synapisme, en interposant, suivant le cas, deux ou trois feuilles de Papier buvard mouillées, entre le synapisme et la peau. Un vieux linge fin mouillé (percale ou jaconas) remplit le même office que le papier buvard.

Pour la Vente en gros:

24, Avenue Victoria, 24, à Paris.

Pour la vente au détail: Dans toutes les Pharmacies.

AGENT POUR LE CANADA:

A. DELAU,

Montréal,

223, Rue McGill

ORNEMENTS D'EGLISES, ETC.

MAISON CANADIENNE

D'Ornements d'Eglises!

BRODERIE CHASUBLERIE

270

Bronze et Orfèvrerie pour EGLISES

Rue Notre-Dame, Montreal.

AGENTS GÉNÉRAUX Pour la Maison

PROC. ROBERT & FILS

FRANCE

POUR LA

Statuaire Religieuse

Chemins-Croix, etc.

COUTU & LANCTOT

Constantment en Magasin VIN DE MESSE, analysé et spécialement recommandé par les Autorités Ecclésiastiques.

Huile d'Olive de première qualité, Vieillesse et Flottants de toutes sortes, Clorox, Bougies, Encens, Mérimos à Soutane, Ceintures, laine ou soie, Barettes, etc.

Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet.

Pour Colères.—Draps, Casquettes et Ceintures bleues ou vertes pour Robliers Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc., etc.

Nous avons l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé, les Communautés Religieuses et le public que nous avons conclu des arrangements pour la représentation de la célèbre maison SHONINGER pour leurs HARMONIUMS-ORGUES.

Ce nouvel article ajouté à notre commerce d'ORNEMENTS D'EGLISES, augmentant pas nos dépenses, nous pouvons pour cette raison les vendre de 30 à 50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Avant d'accepter cette agence, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que ces instruments sont les mieux finis de tous ceux qui sont offerts au public, nous en avons déjà plusieurs de placés qui donnent une bonne satisfaction.

Des catalogues illustrés seront envoyés sur demande.

L'emballage pour chaque instrument ne coûte rien.

Pour autres informations s'adresser à

COUTU & LANCTOT,

270, Rue Notre-Dame, Montreal

20 Juillet 1876.

EAU du D. A. HOLTZ

POUR LA

COLORATION DES CHEVEUX

L'Eau du D. Holtz est une composition essentiellement végétale, dont l'usage est d'une innocuité parfaite. Grâce à cette propriété qui la rend sans rivale, l'Eau du D. Holtz ne présente jamais l'inconvénient d'imprimer aux cheveux ces teintes exagérées et de mauvais goût que donnent la plupart des autres préparations.

Guidé par ses connaissances spéciales et de sérieuses expériences chimiques, le D. Holtz est arrivé à la découverte des plantes les plus riches en sucres tinctoriaux, balsamiques et curatifs; et c'est ainsi qu'il est parvenu à composer une eau qu'on peut appeler le régénérateur par excellence de la chevelure.

Dépôt Général à Paris: V. HOLTZ

12, RUE PAPILLON, 12

OPPRESSIONS ASTHMES NEURALGIES

TOUX, RHUMES CATARRHES

La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.

Baiger cette signature sur chaque Cigarette.

PARIS, Vente en gros, J. ESPIC, 128, rue Saint-Lesaire.

A. DELAU, agent, 110, rue St. Jacques, 223, à Montréal.—J. E. BURKE, à Québec.

LA POUDRE DE LUGO

aujourd'hui connue sous le nom de QUINQUINA dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, possède des vertus et qualités reconnues par plusieurs des principaux médecins de la Puissance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna des résultats plus consolants.—Depuis sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres pères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang Hi, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, preuves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité du

Vin de Quinine de Campbell.

En faisant usage de ce "TONIQUE CORDIAL" les personnes malades ou malheureuses, deviennent, (comme il l'est prouvé chaque jour) forte en bonne santé et heureuse.

Pour une piastre on peut se procurer une bouteille de ce merveilleux remède chez MM. KENNETH, CAMPBELL & Co, Medical Hall, chez MM. E. Mathieu et frère, 88 rue Notre-Dame, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Puissance.

19 Février 1876.

an-21

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000

BUREAU PRINCIPAL..... OTTAWA

Président, L'Hon. JAMES SKEAD; Secrétaire, JAMES BLACKBURN,

\$50,000 EN ARGENT COMPTANT sont déposés entre les mains du Gouvernement pour la protection des Porteurs de Polices d'Assurances.



DIRECTEURS A MONTREAL: JOHN S. HALL, Ecr. Maitre, Rivière St. Pierre...

Cette Compagnie n'assure pas de Risques plus hasardeux que les Propriétés de la Ferme et les Résidences Privées.

ELLE ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU ET LA Foudre.

Les Propriétés rurales, les Résidences Privées, les Églises, les Couvents et les Risques de semblable nature. Aussi leur contenu.

On ne donne pas d'assurance contre les Risques des Manufactures ou Établissements de Commerce, évitant ainsi les pertes produites par des incendies désastreux, et auxquelles sont sujettes beaucoup de Compagnies.

Les Cultivateurs et autres possédant des maisons d'habitation privées trouveront un grand avantage à s'assurer à cette Compagnie, parce que ses taux et les conditions de ses Polices sont les plus libérales que ceux des Compagnies faisant des affaires générales.

Le public assureur remarquera que notre DÉPÔT est fait en ARGENT COMPTANT, et non en Stock ou Débentures qui pourraient être d'une valeur douteuse.

Les taux de Primes et toutes informations requises seront données en s'adressant à

G. H. PATTERSON, Agent-General, 97, RUE St. JACQUES, Coin de la Place d'Armes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.

180, Rue St. Jacques, MONTREAL.

Capital, - - - - \$1,000,000.

Elle Assure les Fermes et les Résidences Privées.



AVANTAGES OFFERTS: La compagnie est limitée par sa Charte et n'assure rien de plus hasardeux que les Résidences et les Propriétés des Cultivateurs.

Elle paie toutes pertes causées par la foudre, que l'incendie s'en suive ou non. Elle assure les bestiaux contre la mort par la foudre, soit dans les étables ou sur les dépendances de l'assuré.

C'est une institution purement canadienne; ses affaires sont bornées à la Puissance du Canada, et elle est sous l'administration d'hommes qui depuis de longues années se sont consacrés à cette branche importante d'assurances et connaissent parfaitement les besoins de la classe agricole.

OFFICIERS: WM. ANGUS, Président. A. DESJARDINS, M. P., Vice-Président. EDWARD GOFF, Direc-Gérant et Sec. J. H. SMITH, Inspecteur en-Chief.

Les personnes désirant s'assurer à cette compagnie devront s'adresser avec soin de compter leurs risques aux agents des compagnies rivales, qui prétendent que la Compagnie qu'ils représentent est la meilleure que la nôtre. Nous avons entendu dire que souvent le public avait été victime de cette manœuvre déshonestée.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE"

(INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL..... \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.

ACTIONS: \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE St. JACQUES, MONTREAL.

PRESIDENT—ALEX. W. OGILVIE, Ecr., M. P. P. 1er VICE-PRESIDENT—WILLIAM ANGUS, Ecr. 2nd VICE-PRESIDENT—EDWARD H. GOFF, Ecr. SECRETAIRE—HENRY LEE, Ecr. INSPECTEUR EN-CHEF—CHS. D. HANSON, Ecr. SOLICITEUR—T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS: ALEX. OGILVIE, Ecr., M. P. P. WILLIAM ANGUS, Ecr. EDWARD H. GOFF, Ecr. DAVID SINCLAIR, Ecr. JOHN McGAUVRAIN, Ecr., M. P. P. RICHARD WHITE, Ecr. ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P.

THOMAS FOSTER, Ecr., (Echevin.) E. H. TRUDEL, Ecr., M. D. ALEX. SHANNON, Ecr. THOMAS B. WOOD, (de la Compagnie d'Assurance Etua, Toronto.) ALEX. CRAWFORD, Ecr., Windsor, Ont. PETER McCALLUM, Ecr., Cobourg, Ont.

BANQUIERS: BANQUE D'ECHANGE DU CANADA

PROSPECTUS.

La Compagnie d'Assurance Nationale de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.

Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un but patriotique en créant des Institutions Locales, qui retiendront dans le pays les capitaux si nécessaires à son développement.

Jusqu'à présent presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, sont contre le feu, soit sur la place, soit à la ferme, par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans le pays, et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à \$5,000,000), et les actions de \$100 chaque, ont un nombre de 20,000. On demande 10 par cent au moment de la souscription, ce qui assurera \$200,000 à la Compagnie, somme bien suffisante pour commencer sagement les affaires. Le reste du capital sera requis sur la demande des Directeurs, mais sans qu'il ne sera pas nécessaire de faire de nouvel appel.

Les personnes qui sont dans la Compagnie s'assurent les services d'un homme qui a acquis une expérience sérieuse des affaires dans les compagnies américaines. On recueille maintenant des services dans toute l'étendue de la Puissance, et ses fondateurs doivent commencer bientôt les affaires. Les livres d'Actions sont ouverts au Bureau du sousigné, No. 245, Rue St. JACQUES, où peuvent être obtenus toutes les informations nécessaires.

EDWARD H. GOFF, Administrateur pro-tem.

ORNEMENTS D'EGLISES—LOTTERIE, ETC.



Grande Loterie du Sacré-Coeur

Cette Loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Coeur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P. R. A. R. Hubert, Protonotaire, C. A. Leblanc, Sheriff, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Laroque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, Ecr., et sous la surveillance des membres de trois comités:

Table with columns: Valeur de la Loterie, Bourse en or de, 1 do do, 1 do do, 5 do do, 5 do do, 25 do do, 500 lots à bâtir, valeur moyenne, 50 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or, 20 ciboires, do do, 42 calices, do do, 8 encensoirs, do do, 12 encensoirs, do do, 12 paires de burettes do do, 12 garnitures d'autel do do, 20 objets do do, 1000 do do, 2000 do do, 1 bénitier do do.

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Le jour du tirage est fixé au quinze Août 1877.

Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Ecr., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Coehue, Ecr., Directeur-Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Coeur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront, sévèrement punis.

Prix du Billet: \$1.00. Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant: F. X. COEHUE, No. 256 rue Notre-Dame, Montréal. jno-53

MAISON NOTRE-DAME. MM. E. MATHIEU & FRERE

Ayant fait l'acquisition du Fonds de Ranquette d'Épicerie de M. VICTOR TRUDEL, ont transporté leur établissement au magasin occupé par ce dernier.

No. 77, Rue Notre-Dame, Porte voisine du Dr. Picault, presque vis-à-vis leur ancien magasin.

Ont toujours en magasin un assortiment de choix et varié d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, etc., etc., de première qualité, vendu à prix réduits.

VIN DE MESSE importé spécialement pour le clergé avec la bienveillante autorisation de Sa Grandeur Mgr. de Montréal. 15 Mai 1877.

ABEL PILON & Cie. 33, RUE DE FLEURUS, PARIS

Crédit Littéraire et Musical. POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de Littérature, Droit, Sciences, Beaux-Arts, etc.

ainsi que les PUBLICATIONS MUSICALES des principaux éditeurs de Paris

Mode de crédit pour tous les ouvrages du catalogue

Abel Pilon & Cie. Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture. S'adresser à

M. E. DANSEREAU, 17, Cote St. Lambert, MONTREAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS. 22 Juin 1877.

FERRONNERIES PUBLICATIONS.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

H. BELIVEAU IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutine et du Cadenas

193 et 195 Rue St. Paul MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet D'HUILE, TEREBENTINE, PEINTURES, MASTIC, VERNIS, etc.

POeles de toutes sortes. POELLES DOUBLES, à bois, à un ou deux fourneaux, POELLES DE CUISINE, à charbon et à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissant à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'écoulement.

LE MORNING OF GLORY, avec une améioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, do Le PROTECTOR GLOBESTOVE Le MAMMOTH HEATHER, Le PRINCE ROYAL, sans aucun doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché, Le NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché, L'EXCELSIOR, Le PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poeles de Cuisine et de Poeles sœurs, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront DE LA MEILLEURE QUALITÉ, d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour réparations ou pour réparations de tous seront promptement exécutés, à des PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS. Les ordres pourront être envoyés à son magasin, No. 193 ET 195 RUE ST. PAUL MONTREAL.

1er Novembre, 1873.

POELLES! FERRONNERIES!! FERBLANTERIES!!! CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER MARCHAND DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERBLANTERIES EN GROS ET EN DETAIL

No 254 RUE CRAIG MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il vendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poels de Cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie. C'est le plus parfait que l'on connaisse. M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de CORNICHES ET D'ORNEMENTS DE RIDEAUX. Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne laisse rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de POELLES, FERRONNERIES, FERBLANTERIES, COUTELLERIES, COUCHETTES EN FER, etc., etc., etc.

Rendez visite à L. J. A. SURVEYER, No. 254 Rue Craig MONTREAL.

1er Novembre, 1873.

NARCISSE BEAUDRY HORLOGER ORFEVRE ET BIJOUTIER

44, COTE ST. LAMBERT, MONTREAL

M. Narcisse Beaudry offre ses remplacements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et le fini artistique avec lequel ils sont enchâssés, témoigne hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés des pierres précieuses en usage pour les bagues, sont dans ses vitrines où les connaisseurs auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix défiant toute compétition.

Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entreprend la réparation des ornements d'Eglise, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.

Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Tout article sortant de son atelier est garanti.

"Le Franc-Parleur"

ETABLISSEMENT D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES, ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal: Canada... \$3.00 par année (Payable d'avance)

Etats-Unis (en or)... \$3.50 (Payable d'avance)

Par numéro, 3 centimes.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an. L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centimes par trois mois en Canada, et de dix centimes par trois mois en Europe. Les frais de poste sont payables d'avance.

Tarif des annonces: Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centimes; gratis pour nos abonnés; pour ceux dans les deux cas elle ne coûte pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc. publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centimes par mot pour chaque insertion; même prix pour les annonces. Et pour toute annonce concernant la commerce, 5 centimes la ligne pour la première insertion, et 2 centimes la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir. Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire. Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme. Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes. Les manuscrits non insérés sont détruits.

BUREAU DU "FRANCO-PARLEUR"

22, Rue St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais; tels que: PLACARDS, FACTURES, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, etc., etc.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT. Les Lettres Funéraires reçoivent toute la plus attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

Liste des Blancs

Vendus à ce Bureau.

AVOCATS.

Saisie-Gagerie Déclaration sur Compte, C.C. Déclaration sur Compte, C.C.— Jugement de Distribution Inscription au Mérite Comparation Brefs de Certiorari Conseil à l'Enquête Demande de Plaider

Saisie-Arrêt sur Jugement Saisie-Arrêt avant Jugement Opposition afin de Distraindre Affidavit pour Jugement Subpoena, C.C. Subpoena, C.S. Lettres d'Avocats Dossiers—Réponses à Articulations de Faits

Saisie Revendication Opposition afin de Conserver Déclaration Hypothécaire Inventaire de Production Contestation d'Opposition Motion pour Règle Nisi.

HUISSIERS. Saisie-Exécution, française Saisie-Exécution, anglaise Saisie-Gagerie, française Saisie-Gagerie, anglaise Blanc d'Annonce, française Blanc d'Annonce, anglaise Avis de Vente, français Avis de Vente, anglais Saisie au Shérif, (Meubles) Acte de Faillite, français Acte de Faillite, anglais Procès-Verbaux d'attachement Saisie au Shérif, (Immeubles) NOTAIRES.

Baux, petite forme Baux, grande forme, français Baux, grande forme, anglais Blancs de Billets Protêts pour Billets Baux Privés, français Transport Cession Contrats de Vente

AUBERGES. Licence pour Auberge, française Licence pour Auberge, anglaise Licence pour Epicerie, française Licence pour Epicerie, anglaise MUNICIPALITÉS.

Rôle de Perception Feuilles de Livre de Benvoit

Ces Blancs sont imprimés sur bon papier, et ne laissent rien à désirer sous le rapport de la forme.

REMARQUES

Les correspondants sont priés de s'adresser que pour rendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, ou au moins leur résidence.

Les manuscrits déposés ne sont point rendus. Les journaux qui seront échangés, ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés, franc de port, à M. ADOLPHE OUIMET, bureau du "Franc-Parleur," No. 22 Rue St. Gabriel, Montréal.

Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du Franc-Parleur, pendant un an.

LE FRANCO-PARLEUR

22, Rue St. Gabriel, Montréal.